

VILLE D'HERIN

59195

Tel. 03.27.20.06.06

Fax 03.27.20.06.07

**Compte-Rendu du
Conseil Municipal du 21 Février 2019**

L'an deux mil dix-neuf, le 21 Février à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, convoqué le 14 Février s'est réuni au nombre prescrit par la Loi en la Salle Mario Aprile à l'Espace Communal, Associatif et Musical Alphonse Delpointe, sous la présidence de **Monsieur Jean-Paul COMYN, Maire.**

Etaient présents : COMYN Jean-Paul - ZOCCALI Claudine - MORTREUX Jean-Marc - HOUREZ Dominique - BAJEART Christine - SAUVAGE Joël - KERN Claudine - BOITTIAUX Daniel - DEGROS Bernard - MANN Ginette - LASSELIN Marie-Jeanne - HOUREZ Pauline - SANS Patrick - NICODEME Hervé - FLOUQUET Jacqueline - BASSEZ Michel.

Excusés ayant donné procuration :

SCHERER Murielle	à	ZOCCALI Claudine
MASSE Maryse	à	KERN Claudine
APRILE Corinne	à	BASSEZ Michel

Absents: SCARTOCETTI Franck - OBJOIE Patrick - MONTUELLE Grégoire - EPITALON Philippe.

Excusés : LAMBRECHT Thérèse - LIBRE Dominique - DURAN Jean-Philippe - POTIEZ Régis

Secrétaire de séance : NICODEME Hervé

18 h 35 : Arrivée de Monsieur Franck SCARTOCETTI avant le vote du point n°1 - Rapport sur les Orientations budgétaires 2019

ORDRE DU JOUR

FINANCES ET PERSONNEL COMMUNAL

1. RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019
2. SEJOUR A DESTINATION DES ENFANTS DE CM2
3. ALSH – ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT
4. RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS :
 - a. REMPLACEMENT DE FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX OU D'AGENTS CONTRACTUELS
 - b. EMPLOIS NON PERMANENTS – ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE – PERIODE SCOLAIRE 2018/2019
 - c. ENSEIGNANTS – ACTIVITE ACCESSOIRE

DIVERS

5. CONSEIL DEPARTEMENTAL – CONVENTION POUR LA POSE ET L'ENTRETIEN DE 3 FEUX COMPORTEMENTAUX RUE EMILE ZOLA
6. CAPH – RECOMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DECISIONS DU MAIRE (ARTICLES L.2122-22 ET L. 2122-23 DU C.G.C.T.)

INFORMATIONS DU MAIRE

COMMISSIONS MUNICIPALES

QUESTIONS DIVERSES

Il est procédé à l'appel des Conseillers Municipaux.

Monsieur Hervé NICODEME est nommé Secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal adopte à l'Unanimité le procès-Verbal du 14 Janvier 2019.

FINANCES ET PERSONNEL COMMUNAL

1. RAPPORT SUR LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2019

Monsieur SAUVAGE procède à la présentation du rapport.

Conformément à l'article L 2312-1 du CGCT, il est proposé au Conseil Municipal de débattre des orientations budgétaires 2019.

La Loi n°2015-991 du 7 Août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) crée, par son article 107, de nouvelles dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales.

S'agissant du document sur lequel s'appuie le Débat d'Orientations Budgétaires, ces nouvelles dispositions imposent au Maire de présenter au Conseil Municipal un rapport sur les Orientations Budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette.

Ce rapport donne lieu à débat, acté par une délibération spécifique qui donne lieu à un vote.

Dans ce contexte réglementaire, le rapport relatif aux Orientations Budgétaires pour 2019, aux engagements pluriannuels et à la structure de la dette communale est présenté à l'Assemblée communale.

Monsieur SAUVAGE rappelle notamment le contexte financier local et général et ses conséquences :

- Contexte général : Situation économique et sociale

La situation internationale en matière financière demeure instable et subit même un ralentissement.

2019 s'annonce non dénuée de risques politiques. Les risques les plus importants sont à attendre au Royaume Uni (Brexit), en Grèce (toujours le financement de la dette et le nouveau plan d'austérité), en Corée du Nord et le problème non résolu de l'accueil des migrants en Europe, les tensions commerciales entre la Chine et les Etats-Unis, les décisions hasardeuses du président américain et surtout les prochaines élections européennes.

La situation financière et économique de l'Union européenne est particulièrement celle de la France est fragile. L'impact de la crise française née avec « les gilets jaunes » pèse sur la capacité financière du pays.

Retour de l'inflation (1,9%).

Le budget de l'Etat (Loi de finances) est toujours sous contraintes et se tend avec le contexte national actuel.

La dette publique est estimée à 96,8% en 2017 et à 99% en 2018 et à 100% en 2019. Le déficit notifié est de l'ordre de 100 milliards d'euros en 2019. (La France s'endette de 2665 € à chaque seconde)

Déficit public « réhaussé » de 2.8% à 3.2% du PIB l'an prochain, tenant compte des annonces d'Emmanuel Macron sur le pouvoir d'achat.

« La France est désormais l'un des pays les plus endettés en Europe, après la Grèce, l'Italie, le Portugal et la Belgique » Rapport de la cour des comptes février 2019.

La baisse du chômage constitue toujours un véritable enjeu, car elle conditionne la prudence des ménages comme en témoigne le taux d'épargne assez élevé.

Cependant cette baisse n'est pas effective, taux proche de 9.5%.

La croissance s'établit à 1,5% (2,2% en Europe et 3,7% Monde)

Pour les collectivités, quatre marqueurs se dégagent clairement : maintien des dotations ; contractualisation sur la baisse des dépenses de fonctionnement ; réforme de la taxe d'habitation et soutien à l'investissement.

Dégrèvement de la taxe d'habitation sur la résidence principale :

Il est instauré, depuis 2018, un nouveau dégrèvement, s'ajoutant aux exonérations existantes, qui vise à dispenser de taxe d'habitation sur la résidence principale environ 80 % des foyers d'ici 2020.

L'Etat prendra en charge ces dégrèvements, dans la limite des taux et des abattements en vigueur en 2017.

Montant des dotations pour 2019 :

Le montant de la dotation globale de fonctionnement est fixé à 26,95 milliards d'euros en 2019, comme en 2018.

Augmentation de la DGF de **100 millions d'Euros** en 2018,

les concours dits de « péréquation » devraient, pour leur part, évoluer comme suit :

- + **90 millions** pour la Dotation de Solidarité Rurale (DSR),
- + **90 millions** pour la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU),
- + **10 millions** pour les dotations de péréquation des Départements.

Par ailleurs, le Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes (FPIC) sera, lui, maintenu à son niveau de 2017, soit **1 milliard d'Euros**.

Automatisation du FCTVA :

Report de l'automatisation du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (FCTVA). La LFI 2018 a instauré l'automatisation de la gestion du FCTVA en recourant à une procédure de traitement automatisé des données budgétaires et comptables.

L'entrée en vigueur de cette réforme, prévue initialement en 2019, est reportée au 1^{er} Janvier 2020 compte tenu de sa complexité technique en matière de mise en œuvre.

Le soutien à l'investissement :

Les dotations de soutien à l'investissement seront consolidées et s'élèveront à **1,8 milliard d'Euros** en 2019 :

- **1 046 millions d'Euros** pour la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR),
- **570 millions d'Euros** pour la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL),
- **150 millions d'Euros** pour la Dotation de Politique de la Ville (DPV).

Encaissement des recettes fiscales par un organisme autre que le comptable public :

Le PLF permet de confier à un ou plusieurs prestataires externes l'encaissement et le décaissement en numéraire des recettes et dépenses publiques, ainsi que l'encaissement par carte bancaire.

Le prestataire est alors soumis au contrôle de l'Etat, au secret professionnel et doit fournir une garantie financière assurant le reversement au Trésor Public.

L'objectif de cette mesure est de permettre à l'administration des finances publiques de ne plus manier d'espèces d'ici 2 ou 3 ans.

- Contexte local :

- Stabilité de la DGF et hausse du produit des taxes locales
- Dotation de péréquation en légère hausse
- Hausse des dépenses de fonctionnement en 2018, à maîtriser absolument en 2019,
- Capacité d'autofinancement en baisse

- Fonds de concours de la Porte du Hainaut
- Politique d'investissement volontariste, soutenue et adaptée à nos capacités budgétaires
- Une étude cadre de vie et bâtiment qui projette Hérin dans les années 2020-2030

✓ **Les Résultats de l'exercice 2018 (sous réserves) :**

RESULTATS 2018		
Investissement	Dépenses	Recettes
Réalisations	1 168 948.85€	1 815 367.74 €
Résultat investissement 2017		646 418.89 €
Report BP 2016 compte 001	- 357 381.79 €	
Résultat cumulé	289 037.10 €	
Reste à réaliser	1 094 892.04 €	228 103.59 €
Résultat budgétaire	- 577 751.35 €	

Fonctionnement		
Réalisations	3 045 798.54 €	3 300 489.44 €
Résultat Fonctionnement 2017		254 690.90 €
Résultat BP 2016		404 795.46 €
Résultat comptable		659 486.36 €
Affectation crédit investissement		577 751.35 €
Résultat BP 2018 Compte 002		81 735.01 €

✓ **Le suivi du fonctionnement**

Fonctionnement	2014	2015	2016	2017	2018
Recettes	3 339 481 €	3 196 729 €	3 259 685 €	3 298 209 €	3 300 489 €
Dépenses	2 825 875 €	2 767 424 €	2 765 493 €	2 785 712 €	3 045 799 €
Solde	513 607 €	429 304 €	494 192 €	512 497 €	254 691€

✓ **Les recettes de Fonctionnement : *estimations**

- La fiscalité propre* : 1 320 000 euros
- Les allocations compensatrices* : 105 000 euros
- Les dotations versées par la Porte du Hainaut :
 - Attribution de compensation : 86 504 euros
 - Dotation de solidarité communautaire : 260 000 euros
- Les dotations de l'Etat et du Département* :
 - Dotation globale de fonctionnement : 671 900 euros
 - Dotation de solidarité rurale : 54 500 euros
 - Dotation nationale de péréquation : 26 300 euros

- Dotation équipement territoires ruraux : en attente
- Fonds départemental de péréquation Taxe Professionnelle : 35 000 euros
- Fonds Péréquation des ressources intercommunales et communales : 83 000 euros
- Fonds National Garantie Individuelle des Ressources : 18 234 euros

✓ Les dépenses de Fonctionnement

Il est rappelé les principales dépenses de Fonctionnement :

- Les dépenses réelles de fonctionnement en 2018 se sont élevées à **2 854 977 euros** soit **694 euros par habitant**. (660 euros en 2017)
- Les charges à caractère général se montent à **763 546 euros** soit **186 euros par habitant** (169 euros en 2017)
- Les charges de personnel représentaient en 2018, 58.3 % des dépenses soit **404 euros par habitant**, 56.4% en tenant compte des compensations financières. (388 euros en 2017)

En 2019, ce poste sera impacté par :

- Revalorisation des carrières du personnel
- Départ en retraite
- Comblement de postes

Nombre d'Habitants 2018 = 4113

✓ La dette et l'emprunt

La dette :

Au 1^{er} Janvier 2019, s'élève à 2 215 301 euros soit 578 euros par habitant.

L'annuité en 2019 est de 220 474 euros soit 144 932 euros en capital et 75 542 euros en intérêts.

L'emprunt :

ANNEE	MONTANT
2014	317 030 euros
2015	273 229 euros
2016	144 491 euros
2017	214 418 euros
2018	220 703 euros
2019	220 474 euros
2020	220 474 euros
2021	220 474 euros

✓ L'investissement

L'objectif prioritaire de la ville est de continuer à proposer un service public de qualité à la population, tout en garantissant des finances saines, sans augmenter la pression fiscale, poursuivre la propreté et l'embellissement de la Ville, une sécurité de plus en plus performante avec des équipements de vidéo-protection adaptés et des routes et trottoirs sécurisés, des équipements sportifs de haute qualité et des équipements municipaux rénovés.

Une démarche globale d'optimisation des dépenses et des recettes a été amorcée depuis 2015, avec une priorité absolue, favoriser l'investissement.

✓ Les recettes d'investissement

Le Fonds de Compensation de la TVA 2019 : 95 000 euros

- Les subventions possibles :
 - o Fonds Départemental de Solidarité Territoriale
 - o Fonds Départemental spécifique pour les Equipements Sportifs
 - o Conseil Régional
 - o Amendes de Police
 - o Dotations Equipement des Territoires Ruraux
 - o Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance
 - o Aide Départementale Villages et Bourgs
 - o Réserves parlementaires, etc...

✓ Le programme d'investissement 2019 - 2020

Monsieur Sauvage énumère les projets qui seront mis en œuvre en fonction des capacités financières du budget :

↳ Poursuite des travaux engagés en 2018 :

- Rénovation église,
- Réalisation de la Phase 2 de la vidéo-protection.

↳ Réfection et entretien des bâtiments communaux (écoles, cimetière...)

↳ Maison médicale

↳ Toiture et isolation école primaire

↳ Création d'un lotissement à l'ancien stade

Ce qui représente **3M€** d'investissement prévu en 2019-2020.

Conformément à l'article L 2312-1 du CGCT, le Conseil Municipal, après avoir débattu, décide de procéder au vote de la délibération qui prend acte de ce débat : Celui-ci l'adopte.

2. SEJOUR A DESTINATION DES ENFANTS DE CM2

L'assemblée décide à l'Unanimité :

- d'organiser un séjour à destination des enfants de CM2 du lundi 15 au vendredi 19 avril 2019 (soir) pour 40 jeunes maximum de 10 à 12 ans, au centre Stella-Marie à Stella-Plage ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à engager les démarches nécessaires à l'organisation de ce séjour et à signer la convention à intervenir avec Océane Voyages.

3. ALSH – ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT

Le Conseil Municipal adopte à l'Unanimité les modifications apportées à la délibération portant sur l'organisation et le fonctionnement des accueils de Loisirs.

4. RECRUTEMENT D'AGENTS CONTRACTUELS :

Vu l'avis favorable de la Commission de finances en date du 12 Février 2019, l'Assemblée émet un avis favorable à l'Unanimité sur les projets de délibérations suivants :

- a. REMPLACEMENT DE FONCTIONNAIRES TERRITORIAUX OU D'AGENTS CONTRACTUELS
- b. EMPLOIS NON PERMANENTS – ACCROISSEMENT SAISONNIER D'ACTIVITE – PERIODE SCOLAIRE 2018/2019
- c. ENSEIGNANTS – ACTIVITE ACCESSOIRE

DIVERS

5. CONSEIL DEPARTEMENTAL – CONVENTION POUR LA POSE ET L'ENTRETIEN DE 3 FEUX COMPORTEMENTAUX RUE EMILE ZOLA

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de mise en place de 3 feux comportementaux rue Emile Zola (RD 70).

Afin de prétendre à l'intervention du Département, l'Assemblée, à l'Unanimité, se prononce favorablement sur la convention présentée et autorise Monsieur le Maire à la signer.

6. CAPH – RECOMPOSITION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le Conseil Municipal décide à l'Unanimité :

- De préserver les équilibres existants en stabilisant la représentativité des communes au sein du Conseil Communautaire jusqu'à la fin du mandat, par l'accord local suivant :
90 membres avec une répartition des communes au sein du Conseil Communautaire inchangée, soit 2 sièges pour la commune de Hérin, et un siège supplémentaire pour Émerchicourt.
- De faire application des règles légales pour arrêter la composition du Conseil Communautaire pour le mandat 2020-2026.

Suite aux observations formulées par les élus, **Monsieur le Maire** apporte quelques précisions quant aux décisions prises pour l'attribution du lot 1 relatif au marché d'entretien des espaces verts.

Décisions du Maire :

- **En date du 9 Janvier 2019** une décision a été prise dans le cadre de la procédure adaptée lancée pour l'entretien des espaces verts et des offres reçues : **le lot 1** : Entretien de la Plaine Sportive Germinal étant **déclaré infructueux** ; un nouveau marché négocié sera mis en place modifiant uniquement l'obligation de qualification QUALISPORT par l'obligation d'avoir une qualification d'entretien des terrains de sports.
- Il a été décidé de signer une convention avec l'UNASS à Valenciennes pour une formation PSC1 d'un montant de 60 euros TTC.
- **Dans le cadre de la relance du marché négocié pour le lot 1** : Entretien de la Plaine Sportive Germinal, une décision **en date du 5 Février 2019** a été prise attribuant ledit lot à l'entreprise ID Verde pour un montant de 33 996.81 euros HT annuel à compter de sa notification jusqu'au 31 Décembre 2021.

INFORMATIONS DU MAIRE

COMMISSIONS MUNICIPALES

Sont présentées au Conseil Municipal, le compte-rendu des Commissions Suivantes :

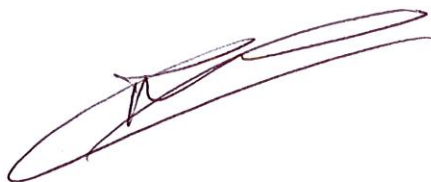
- Jeunesse et Sports du 29 Janvier 2019 ;
- Finances du 12 Février 2019.

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 20.

Le secrétaire de séance,

Hervé NICODEME



Le Maire,

Jean-Paul COMYN



